



New Zealand – French Polynesia Joint Cooperation Plan

New Zealand and French Polynesia enjoy a warm and long-standing bilateral relationship based on common heritage and close people-to-people links.

The New Zealand and French Polynesian Governments are committed to strengthening bilateral cooperation, focusing on political, trade, economic, and cultural links, including in ways that contribute to regional prosperity, integration, and security. This Joint Cooperation Plan sets out the decided objectives and priorities for engagement.

1. Priorities for Engagement

a) Trade and Economic links

To strengthen trade and economic engagement and contribute to regional economic integration, including through the promotion of joint ventures, technical cooperation and training, and exploring potential engagement with Māori business. Priority fields include norms and standards, sustainable primary industries, and tourism.

b) Research and Innovation

To promote increased cooperation and collaboration between our research and innovation institutions, including in environment and water resource management, primary industries, biotechnology, medical, and pharmaceutical research.

c) Climate Change

To ensure closer coordination and enhanced dialogue on climate change issues in the Pacific.

d) Health

To encourage greater interaction and cooperation between our health services, including through information sharing on the management of non-communicable diseases and, where applicable, vector-borne diseases.

e) Education and Technical Training

To support long-standing language exchanges, promote institutional exchanges, and explore further opportunities for vocational and professional training.

f) Information and Communications Technology

To encourage greater cooperation and collaboration, including in the development of regional ICT infrastructure to promote increased connectivity and access to services.

g) Environment and Sustainable Development

To promote greater cooperation and collaboration in areas of mutual interest, including in the use and development of renewable energy and natural resources.

h) Culture, Youth and Sports

To promote further youth and cultural exchanges, recognising the unique cultural links and affinity between French Polynesia and New Zealand.

To explore opportunities to increase sporting contact and exchanges, including reciprocal training opportunities in the fields of soccer, rugby, and va'a / waka ama.

2. Implementation

The Joint Cooperation Plan is a living document that can be modified and updated in writing by mutual decision.

Officials will report periodically on progress in pursuing the objectives outlined in this plan and consult on appropriate steps to extend mutual cooperation.

This Joint Cooperation Plan takes effect on the date of signature for an initial period of five years, at which time it may be reviewed and renewed.

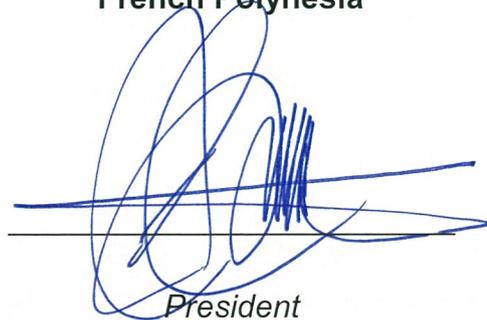
Signed at: *Wellington* on *23 July 2018*

**For the Government of
New Zealand**



Acting Prime Minister

**For the Government of
French Polynesia**



President



Plan conjoint de coopération entre la Nouvelle-Zélande et la Polynésie française

La Nouvelle-Zélande et la Polynésie française entretiennent des relations bilatérales anciennes et chaleureuses, basées sur un héritage commun et des relations interpersonnelles étroites.

Les gouvernements de la Nouvelle-Zélande et de la Polynésie française s'engagent à renforcer la coopération bilatérale, en mettant l'accent sur les liens politiques, commerciaux, économiques et culturels, y compris par des moyens qui contribuent à la prospérité, l'intégration et la sécurité régionales. Le présent plan de coopération définit les objectifs et priorités sélectionnés.

1. Domaines d'engagement prioritaires

a) Liens commerciaux et économiques

Renforcer l'engagement commercial et économique et contribuer à l'intégration économique régionale, notamment en promouvant des joint-ventures, la coopération technique et la formation, et en étudiant la possibilité d'établir des liens avec des entreprises Māori. Les domaines prioritaires comprennent notamment les normes et standards, les secteurs primaires durables ainsi que le tourisme.

b) Recherche et innovation

Promouvoir une coopération et une collaboration accrues entre nos institutions de recherche et d'innovation, notamment dans les domaines de l'environnement et de la gestion des ressources en eau, du secteur

primaire, de la recherche en biotechnologie, de la recherche médicale et pharmaceutique.

c) Changement climatique

Assurer une coordination plus étroite et un dialogue renforcé sur les thématiques liées au changement climatique dans le Pacifique.

d) Santé

Encourager une plus grande interaction et coopération entre nos services de santé, notamment au travers d'échanges d'informations sur la gestion des maladies non-transmissibles et, le cas échéant, des maladies vectorielles.

e) Éducation et formation technique

Soutenir la longue tradition d'échanges linguistiques, promouvoir les échanges interinstitutionnels et étudier davantage les possibilités de formation professionnelle et technique.

f) Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Encourager une plus grande coopération et collaboration, notamment au travers du développement d'infrastructures régionales de TIC afin de promouvoir une plus grande connectivité et un meilleur accès aux services.

g) Environnement et développement durable

Promouvoir une plus grande coopération et collaboration dans des domaines d'intérêt mutuel, notamment l'exploitation et le développement des énergies renouvelables et des ressources naturelles.

h) Culture, jeunesse et sports

Promouvoir davantage d'échanges culturels, notamment entre jeunes, en reconnaissance des liens culturels et des affinités uniques existant entre la Polynésie française et la Nouvelle-Zélande.

Étudier les possibilités de développer des échanges et des contacts dans le domaine du sport, notamment les possibilités de formation réciproque en football, rugby et pirogue traditionnelle (*va'a / waka ama*).

2. Mise en œuvre

Le présent plan de coopération est un document évolutif, pouvant être amendé et mis à jour par accord mutuel écrit.

Les hauts-fonctionnaires procéderont régulièrement à un suivi des progrès réalisés par rapport aux objectifs définis dans le présent plan de coopération et se consulteront sur les actions appropriées permettant d'étendre la coopération mutuelle.

Le présent plan de coopération prend effet à la date de sa signature pour une période initiale de cinq ans, au terme de laquelle elle pourra être révisée et reconduite.

Signé à : *Wellington*

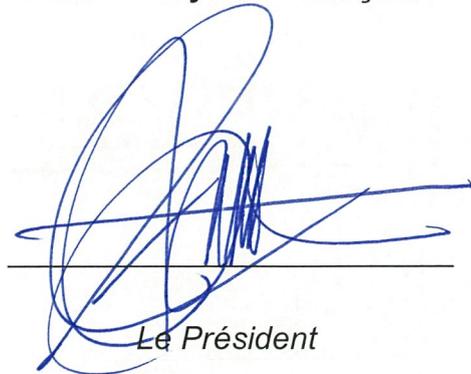
le *23 juillet 2018*

**Pour le gouvernement de la
Nouvelle-Zélande**

Pour la Polynésie française



Le Premier Ministre par intérim



Le Président